

**FRANCE**

# Covid : la fin du masque à l'école et en entreprise peut-être dès la mi-mars

**ÉPIDÉMIE**

**Le ministre de la Santé, Olivier Véran, estime qu'il est possible de « revenir à un état quasi normal » dans un mois.**

**Cet assouplissement interviendrait de manière opportune dans le calendrier électoral.**

**Solveig Godeluck**  
@Solwii

Allons-nous enfin pouvoir ôter ce masque omniprésent au bureau, à l'école, dans les transports ? Et circuler librement, sans avoir à montrer un QR Code pour entrer au théâtre ou dans un train ? Pour Olivier Véran, le moment de la délivrance est proche. « A la mi-mars, on pourrait commencer à se poser sérieusement la question du port du masque en intérieur et du passe vaccinal », a déclaré le ministre de la Santé sur Franceinfo, mercredi.

Le gouvernement a déjà annoncé la fin du masque en intérieur dans les lieux soumis au passe vaccinal à partir du 28 février – notamment les restaurants, les salles de spectacle. Ce que dit Olivier Véran, c'est donc que le masque pourrait être enlevé

également dans les transports en commun, et dans les autres lieux clos non soumis au passe vaccinal. Le ministre de la Santé a précisé que le passe vaccinal pourrait être perpétué un peu plus longtemps que la mi-mars dans les lieux les plus à risque, comme les discothèques.

**Un nouveau palier réglementaire**

Ce calendrier d'assouplissement serait « conditionné et proportionné à la situation épidémique telle qu'observée à la mi-mars », a-t-il assuré. Il serait en tout cas propice à la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron, dont la future candidature ne fait guère de doute. Mais le ministre a expliqué que cette levée rapide des restrictions était conforme à « ce que nous avons connu dans notre pays à plusieurs reprises » : « On revient à un

état quasi normal dès lors qu'on a passé la vague, que les hôpitaux ont tenu, qu'ils sont en capacité de fonctionner normalement. » De fait, l'épidémie semble bien partie pour refluer rapidement, avec des contaminations qui reculent fortement, même si l'incidence demeure très élevée et si les hôpitaux désemplissent moins rapidement.

Un nouveau palier réglementaire a d'ailleurs été atteint, mercredi, avec la réouverture des discothèques et la possibilité de consommer debout dans les cafés. En sens inverse, les conditions d'obtention du passe vaccinal viennent d'être durcies, avec la réduction à quatre mois (au lieu de sept) de l'intervalle entre la deuxième et la troisième dose de vaccin.

Olivier Véran a également souli-





gné que le mois de mars correspondait à « la sortie de la période d'hiver », avec son cortège de gripes, gastro-entérites et bronchiolites, et à « la fin de la saison de ski », qui se traduit par des traumatismes et des besoins en réanimation. On peut donc s'attendre à un relâchement de la pression sur l'hôpital.

Pour le chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital Tenon, Gilles Pialoux, enlever le masque à la mi-mars relève d'« une décision politique ». « Il n'y a pas un niveau de circulation virale qui permette de dire "enlevez le masque" », a déclaré le professeur de médecine, interrogé sur BFMTV, tout en reconnaissant qu'on n'était pas encore le 15 mars. Le masque à l'intérieur est important pour se défendre contre le Covid, car le virus se transmet par aérosolisation, et parce que les vaccinés peuvent aussi être contagieux. Or certaines personnes, notamment les greffés rénaux, doivent être protégées contre le coronavirus.

Lever l'obligation du masque ne signifie pas « qu'on ne peut pas avoir un discours de santé publique, parce qu'on ne sait pas ce qu'on a derrière Omicron », a plaidé Gilles Pialoux. Autrement dit, même s'il n'est plus obligatoire de le porter, il pourrait être recommandé de l'arborer tout de même dans certains lieux ou situations à risque. ■

« [Le calendrier sera] conditionné et proportionné à la situation épidémique telle qu'observée à la mi-mars. »

**OLIVIER VÉRAN**  
Ministre de la Santé



Pierre Mérimée/REA

L'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire sera levée dès la fin des congés d'hiver.

